

LE MONDE OUVRIER

PER

M-67

BNQ



PAGE 4

AMI

Une charte des droits pour les multinationales

PAGE 6

Équité salariale

Deux juges attaquent

PAGE 11

Infirmières auxiliaires

La riposte s'organise

Kraft à LaSalle

KRAFT

Un cauchemar à l'américaine!

PAGE 3

PAGE 3

USINE KRAFT

Fermera, fermera pas?

Le dilemme du président de la section locale, André Mallet, et des membres de son exécutif est de taille. Alors que leur usine est très rentable, elle se retrouve sur une liste de fermetures possibles. Que faire?

PAGE 4

ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT

Pour répondre aux besoins de qui?

Les pays de l'OCDE négocient actuellement un projet d'accord de libre-échange sur l'investissement. Est-ce que les entreprises, principalement les multinationales, ont tellement de problèmes et de contraintes lorsqu'elles veulent effectuer des investissements à l'étranger? Une chose est claire. Les conditions fixées par l'ensemble des pays pour accueillir des investissements ne doivent pas être trop contraignantes puisque ces investissements à l'étranger, de moins de 25 milliards US qu'ils étaient au début des années 1970, friseront les 400 milliards US en 1998. Où est le problème?

PAGE 6

ÉQUITÉ SALARIALE

Des décisions lourdes de conséquences

PAGE 7



À la source

PAGE 11

INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Le gouvernement joue avec leur avenir



Ce n'est pas d'aujourd'hui que les syndicats regroupant des infirmières et infirmiers auxiliaires craignent que le gouvernement ne veuille éliminer leur profession ou en restreindre le champ d'intervention. En septembre 1997, la mobilisation de la Coalition était déjà amorcée et elle se poursuit.

PAGE 12

Semaine du français



PAGE 13

Les brèves

Liste des conflits

Bienvenue à la FTQ

PAGE 16

CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Enfin, une convention collective en vue

LE MONDE OUVRIER

Bulletin d'information publié par la Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec (FTQ)

Président: Clément Godbout

Secrétaire général: Henri Massé

545, boulevard Crémazie Est, Montréal, Québec H2M 2V1.

Téléphone: (514) 383-8000

Télexcopieur: (514) 383-8001

Responsable: André Messier

Fichier: Jacques Martin

Collaboration: Michèle Brouillette, Marie-Andrée L'Heureux, SCEP; Carole Clément, Lise Côté, Louis Fournier, FTQ.

Graphisme: Anne Brissette

Photographie: Serge Jongué

Produit par des travailleuses et travailleurs syndiqués chez Richard Veilleux, imprimeur

Tirage: 50 000 exemplaires

Toute reproduction totale ou partielle des articles est permise, et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque nationale du Québec.

ISSN 0700-8783

L'USINE KRAFT À LASALLE

Parfaite, mais on songe à la fermer...

SI VOUS PENSEZ QUE LORSQUE LES ENTREPRISES RATIONALISENT, ELLES CHERCHENT À FERMER LES USINES NON RENTABLES, DÉTROMPEZ-VOUS. L'USINE KRAFT DE LASALLE EST RENTABLE, EFFICIENTE ET BIEN GÉRÉE, MAIS ELLE EST SUR LA LISTE DES FERMETURES POSSIBLES. UNE SITUATION PÉNIBLE À VIVRE AU QUOTIDIEN POUR LES 300 TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ET LEUR EXÉCUTIF SYNDICAL.

Rentable de fermer?

La multinationale du tabac Phillip Morris, propriétaire de Kraft, est arrivée à la conclusion que ce n'était pas rentable de fermer. Elle n'est pas arrivée à cette conclusion sur un coup de tête. Pas du tout! En 1997, elle a réalisé une vaste étude sur les coûts de la fermeture. Le rendement sur l'investissement n'était pas assez élevé. Alors, on reste ouvert. Jusqu'au jour où...

L'incertitude perdure depuis près de deux ans. Le président de la section locale 766-P des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), André Mallet, n'en revient toujours pas. «Nous avons cette menace qui plane au-dessus de nos têtes, affirme-t-il, mais personne ne nous dit ce qu'il faut faire pour garder l'usine ouverte, pour sauver les emplois. On nous tient dans le noir.»

La production rentable: le café

À LaSalle, il y a trois types de produits: le café Maxwell House, en grande partie exporté en Union soviétique, le chocolat Baker's et le Dream Whip. Le café est le plus rentable, mais ils sont les seuls à produire le chocolat. «Si nous perdions un des trois, déclare André, ce serait le début de la fin. On sait qu'ils y pensent. Il n'y a pas si longtemps, des gens d'une autre entreprise sont venus prendre les mesures de l'équipement de production du chocolat.»

«Pas besoin de vous dire ce que ça provoque comme réaction dans l'usine, poursuit-il. C'est la panique. Les gens sont inquiets et on les comprend.»

Un syndicat modèle

L'exécutif syndical actuel est en place depuis 1995. Les relations avec l'employeur sont bonnes et les problèmes se règlent facilement. «Nous offrons toujours notre entière collaboration, déclare André, que ce soit pour la réorganisation du travail, la santé-sécurité, les études, l'introduction de changements technologiques. Mais nous refusons et nous continuerons de refuser quelque concession que ce soit si nous n'avons pas d'engagement quant à l'avenir de l'usine. Que les gens du siège social à Chicago en prennent bonne note. Nos membres nous suivent à 100 % là-dessus.»

Parlant des membres, il faut entendre Jean-Yves Bourque, vice-président et Marianne St-Onge, tous deux présents lors de la rencontre avec *Le Monde ouvrier*, faire leur éloge. «Malgré le climat

d'insécurité, affirme Jean-Yves, les gens donnent toujours leur maximum, la production ne baisse pas. «On n'est pas parfaits, mais on est les meilleurs!», déclare fièrement et avec un grand sourire Marianne.

FINI LE SILENCE!

Jusqu'à ce jour, tout le problème était resté entre les quatre murs de l'usine. André Mallet pense qu'il est temps que ça sorte sur la place publique. «Il ne se passe pas une minute au cours de laquelle je n'y pense pas, affirme-t-il. À tous les jours, les membres nous posent des questions sur leur avenir. Nous ne pouvons inventer des réponses à la place de la compagnie.»

«Il semble que ce soit un dossier politique, une lutte entre notre usine, celle de Houston au Texas ou celle située en Allemagne. Alors, conclut-il, nous allons faire des interventions politiques. Nous avons fini d'attendre des nouvelles qui ne viennent pas!»



PHOTO NORMAND RAOITTE

ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT (AMI)

Avec un «AMI» comme ça...

MÊME S'IL NE S'EST PAS ENCORE RETROUVÉ À LA UNE DU JOURNAL DE MONTRÉAL, LE PROJET D'ACCORD MULTILATÉRAL SUR L'INVESTISSEMENT (AMI) FAIT COULER BEAUCOUP D'ENCRE. AU FUR ET À MESURE QUE LES ENJEUX SE PRÉCISENT, L'INQUIÉTUDE GRANDIT.

Qu'est-ce que l'AMI?

L'AMI est un vaste projet d'accord de libre-échange sur l'investissement qui interdit toute forme de discrimination à l'égard des investisseurs étrangers. En d'autres mots, l'AMI permettrait une circulation plus libre des investissements et obligerait les gouvernements à traiter les entreprises multinationales de la même façon qu'ils traitent les entreprises locales.

Cette négociation se déroule actuellement au niveau de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Bien que l'OCDE ait formellement abandonné l'idée de ficeler un traité à l'échéance fixée d'avril 1998, cette question n'est pas près de disparaître de l'ordre du jour des gouvernements et surtout... des multinationales!

Cela se traduit comment concrètement?

Les pays signataires de l'AMI s'engageraient à offrir des garanties à l'investisseur étranger. Par exemple, les avantages liés à un investissement, comme une subvention pour la formation professionnelle ou un crédit d'impôt pour la recherche et développement, devront être offerts à tous les investisseurs, étrangers ou locaux.

De plus, l'AMI proscrirait toute législation nationale qui soumet les investisseurs étrangers à des exigences différentes de celles demandées aux entreprises locales. Seraient par exemple exclues des mesures comme: la création d'un nombre minimum d'emplois; l'embauche de la main-d'oeuvre locale; un certain contenu national; un transfert de technologie; l'établissement du siège social au pays ou encore un niveau minimal de dépenses en recherche et développement. Pourtant, les gouvernements avaient mis en place ces obligations pour s'assurer que les investissements étrangers généreraient des retombées bénéfiques pour la collectivité.

Autre matière à inquiétude

Un article de l'AMI stipule que la politique de prix des sociétés d'État doit s'articuler sur une base strictement commerciale. Cette clause signifie qu'Hydro-Québec ne pourrait plus offrir une grille tarifaire préférentielle à des groupes d'entreprises ciblées, l'Alcan par exemple, ou encore faire de l'interfinancement, c'est-à-dire utiliser les profits d'Hydro dégagés par les services aux entreprises pour financer un service de base de qualité à prix abordable. En outre, s'il y a privatisation de services publics, le gouvernement devra ouvrir ce marché à tous les investisseurs étrangers intéressés.

Et les programmes sociaux?

Une des préoccupations du mouvement syndical est la préservation d'un filet de protection sociale. Dans le cadre des négociations de l'AMI, le gouvernement

canadien aurait exigé un grand nombre d'exceptions. Des domaines précis pourraient être soustraits spécifiquement des conditions de l'accord, notamment pour protéger la culture, la santé, l'environnement et les droits sociaux. Au moment du report des négociations, ces exceptions n'avaient pas été acceptées.

CLÉMENT GODBOUT

«D'ici la reprise des négociations, la FTQ estime qu'il faut poursuivre les discussions et débattre de cette question de façon ouverte et transparente, a affirmé le président, Clément Godbout, lors d'une allocution prononcée à un déjeuner-causerie organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal (CORIM). Il importe aussi d'apporter notre contribution à la campagne mondiale du mouvement syndical visant à inclure, dans tous accords de libéralisation économique, un noyau dur de normes du travail internationalement reconnues.»



PHOTO: JACQUES LAVOIE

LA «CLAUSE SOCIALE»,

UNE OPTION

INTÉRESSANTE

La clause sociale fait référence aux principales conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) soit:

- ▼ le respect de la liberté d'association
- ▼ le droit à la négociation collective
- ▼ l'abolition du travail forcé
- ▼ l'interdiction du travail des enfants
- ▼ la non-discrimination en matière d'emploi

Son objectif est de lier le respect des droits fondamentaux des travailleurs internationalement reconnus au processus de mondialisation. La clause pourrait figurer dans tous les traités internationaux, notamment dans les accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Une clause sociale dans l'AMI permettrait de contrer les visées des entreprises multinationales qui, pour choisir un endroit où investir, mettent les pays en concurrence pour obtenir une main-d'oeuvre à bon marché et des normes plus faibles en échange de leurs investissements.

Et les normes du travail?

Dans sa rédaction actuelle, l'AMI ne fait aucunement état des obligations à l'égard de la main-d'oeuvre. Il semble que les gouvernements demeureraient libres de mettre en oeuvre une politique en cette matière si la règle de non-discrimination est respectée. Par ailleurs, aucune disposition n'empêche les gouvernements de modifier à la baisse les législations relatives au marché du travail pour attirer les investissements étrangers.

La FTQ estime que l'AMI libéralise à outrance les investissements et accorde aux

multinationales tous les droits et aucune responsabilité. L'analyse préliminaire de l'AMI montre que le traité potentiel donne trop de pouvoirs aux entreprises multinationales en leur permettant de poursuivre un gouvernement sans contre-partie pour ce dernier.

De plus, plusieurs éléments essentiels manquent à l'appel. De toute évidence, il n'y a rien dans l'AMI pour protéger minimalement les droits fondamentaux des travailleurs et travailleuses. Plusieurs dispositions restreignent indûment la capacité d'agir des gouvernements et menacent sérieusement leur souveraineté nationale. La FTQ n'est pas convaincue que les exceptions proposées permettraient de protéger correctement la santé, les programmes sociaux et les industries culturelles.

Enfin, il est inacceptable qu'une fois l'AMI ratifié, les États ne puissent s'en retirer avant 5 ans, et que, nonobstant ce retrait, les conditions demeurent valides pour les 15 années suivantes.

Une stratégie internationale

Pendant les négociations, la Commission syndicale consultative de l'OCDE — plus communément appelée TUAC (acronyme anglais de Trade Union Advisory Committee) — a fait campagne pour inclure dans l'AMI des dispositions visant à assurer les droits des salariés et à protéger leurs conditions de travail. Sa proposition comportait trois volets:

- ▼ annexer à l'AMI le code de conduite des entreprises multinationales élaboré par l'OCDE de façon à contrebalancer l'accroissement des droits des investisseurs par des obligations à l'égard de leur main-d'oeuvre.
- ▼ ajouter dans le préambule deux obligations liant les gouvernements: promouvoir les droits des travailleurs et ne pas attirer les investissements étrangers en modifiant à la baisse les législations nationales sur le travail.
- ▼ inclure, dans le corps même du texte de l'AMI, une «clause sociale» (voir encadré).

L'avenir des négociations?

Par le passé, les discussions entourant la libéralisation des investissements à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été plutôt difficiles. En fait, plusieurs États, surtout les pays en voie de développement, y étaient particulièrement réticents, jugeant essentiel de réglementer l'investissement étranger direct.

C'est la raison pour laquelle l'AMI s'est retrouvé au sein de l'OCDE qui regroupe les 29 pays industrialisés, principale source des investissements étrangers dans le monde. Toutefois, les négociateurs ont échoué dans leurs efforts de conclure un traité. Malgré cet échec, les négociations seront vraisemblablement inscrites à l'ordre du jour de la prochaine ronde de travaux de l'OMC en avril 1999.

LES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS:

PAS SEULEMENT DES AVANTAGES!

Les investissements des multinationales peuvent être bénéfiques aux plans économique et social lorsqu'ils servent à développer de nouvelles installations de production, à accroître les activités de recherche et développement, etc. Dans ces cas précis, ils augmentent la capacité productive du pays hôte et créent des emplois.

Toutefois, il n'y a rien de productif lorsqu'une multinationale étrangère achète une entreprise québécoise et la démantèle en vendant ses activités les plus lucratives, rationalise ses effectifs ou encore ferme tout simplement l'établissement visé.

DOSSIER ÉQUITÉ SALARIALE

Les téléphonistes de Bell déboutées...et bien plus encore!

DEUX DÉCISIONS MEURTRIÈRES POUR LE MOUVEMENT SYNDICAL ET LE DOSSIER DE L'ÉQUITÉ SALARIALE VIENNENT D'ÊTRE RENDUES, COUP SUR COUP, PAR LA COUR FÉDÉRALE EN MARS DERNIER.

Ces décisions donnent raison à des requêtes présentées à la Cour fédérale par Bell Canada, dans le dossier des plaintes d'équité salariale déposées par les téléphonistes et les commis de Bell à la Commission canadienne des droits de la personne (CCDP).

Extrêmement déçu des deux décisions qui sont à son avis erronées, le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), qui représente les téléphonistes de Bell, les a dénoncées très vivement et a annoncé sa décision d'en appeler.

Les deux juges de la Cour fédérale proposent une toute nouvelle interprétation de la Loi canadienne sur les droits de la personne, interprétation qui restreint considérablement le droit des Canadiennes d'accéder à l'équité salariale et qui ne cadre avec aucune des décisions rendues antérieurement.

Décision «Muldoon»

C'est le 17 mars qu'est tombée la décision du juge F.C. Muldoon. Bell aura ainsi réussi à empêcher que les plaintes ne soient traitées sur le fond, la Cour les ayant rejetées uniquement sur des questions de forme.

Le juge a accordé à Bell huit des dix motifs d'exemption



invoqués!

Le plus estomaquant est celui où le juge explique que les syndicats ne peuvent porter des plaintes au sujet des salaires qu'ils ont négociés et qu'ils ne peuvent avoir qualité de plaignant sans avoir obtenu le consentement de chaque personne au nom de laquelle la plainte est déposée. Il affirme aussi que les syndicats doivent poursuivre les autres recours que leur donne la négociation collective en vertu du Code canadien du travail.

Le juge a aussi déclaré qu'on avait «trompé» la compagnie et «profité d'elle» en portant des plaintes devant la CCDP. Pourtant Bell savait pertinemment que si l'étude menée conjointement par les deux parties ne conduisait pas à une entente sur l'équité salariale, le SCEP porterait plainte à la Commission. Il a ignoré ce fait important.

Décision «McGillis»

Le 23 mars, c'est la juge D. McGillis qui portait un autre dur coup à l'équité salariale. Essentiellement, la Cour fédérale a décidé que le Tribunal des droits de la personne n'est pas un organisme «indépendant» de la Commission et que, conséquemment, il n'est pas en mesure d'assurer aux parties une audition équitable.

Les deux principaux éléments invoqués par la juge McGillis sont les suivants:

▼ Les membres du Tribunal étant nommés pour des périodes fixes,

il n'y a aucune assurance que le ministre va reconduire une nomination qui vient à échéance en cours d'audition;

▼ La Commission étant responsable de fixer le per diem des membres du Tribunal et de le modifier après négociation entre le Tribunal et la Commission, il y aurait conflit d'intérêts selon la juge. Elle n'a pas tenu compte du fait que c'est le Conseil du trésor qui a le dernier mot dans la fixation des per diem, pas plus qu'elle n'a pris en compte le fait que le gouvernement fédéral fixe les taux de rémunération pour bien d'autres commissions qu'il a mises sur pied.

Dans les jours qui ont suivi, le président du Conseil du trésor, Marcel Massé, a laissé entendre qu'il pourrait retirer l'offre de règlement, refusée par l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), dans le dossier de l'équité salariale des fonctionnaires fédéraux.

De lourdes conséquences

Bell a donc convaincu la Cour fédérale, à l'aide d'arguments purement techniques, de bâillonner le Tribunal des droits de la personne qui ne peut plus entendre les plaintes des téléphonistes et des commis de Bell.

Il n'est pas du tout exagéré de penser que ces décisions pourraient être utilisées pour bloquer d'autres plaintes de discrimination, salariale ou autre, qui pourraient être présentées devant le Tribunal.



À la source

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC (FTQ)
SUPPLÉMENT AU MONDE OUVRIER, AVRIL-MAI 1998, N° 24

28 AVRIL

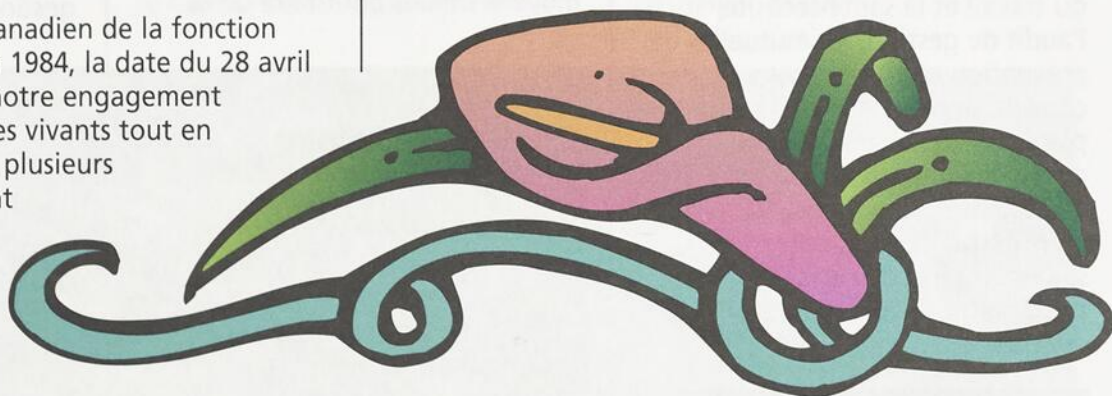
Journée internationale de deuil

C'est au Canada, à Edmonton, que la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) - à laquelle le CTC et la FTQ sont affiliés - marquera pour la troisième année la Journée commémorative des victimes du travail, le 28 avril.

À l'initiative du Syndicat canadien de la fonction publique, le CTC a retenu, en 1984, la date du 28 avril pour réitérer annuellement notre engagement collectif à «combattre pour les vivants tout en pleurant nos morts». Depuis, plusieurs centrales de par le monde ont fait de même. Le 28 avril, plus de 125 millions de travailleurs et travailleuses de 141 pays seront symboliquement représentés à Edmonton.

Plusieurs syndicats produisent leur propre matériel de campagne de commémoration. Certains ont négocié avec des employeurs afin de permettre la tenue d'activités durant les heures de travail. D'autres organisent des tournées d'inspection, observent une minute de silence, portent des brassards ou des rubans noirs ou encore font mettre les drapeaux en berne. Le CTC tient également à jour un Registre national des victimes du travail.

Au Québec, depuis une dizaine d'années, nous commémorons cette journée en octobre, le mercredi de la Semaine de la santé et de la sécurité du travail. La FTQ invite ses affiliés à marquer le 28 avril par une activité visible en souvenir de nos confrères et consoeurs victimes de leur travail.



SEMAINE NORD-AMÉRICAINNE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

Mieux vaut prévenir

La Semaine nord-américaine de la santé et de la sécurité au travail se tiendra du 18 au 24 mai. Elle aura pour thème «La sécurité et la santé au travail: unissons nos efforts!».

Pour une deuxième année consécutive, les trois pays signataires de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail (ANACT), le Canada, les États-Unis et le Mexique, tiennent cette semaine thématique dédiée à la santé et à la sécurité du travail. Au pays, Développement des ressources humaines Canada est chargé de promouvoir cette semaine.



Tout en poursuivant sa participation à la semaine organisée à l'automne au Québec, la FTQ appuie la semaine canadienne qui met l'accent sur la prévention chez les jeunes. Une invitation spéciale est donc lancée à nos membres sous juridiction fédérale d'y participer.

Cette semaine nord-américaine est l'une des retombées de l'ANACT, la première entente qui traite de l'application des normes du travail en rapport avec l'accord de libre-échange signé par les trois pays. Le représentant de la FTQ à son comité consultatif est le conseiller syndical Jean-Pierre Néron.

REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES À LA PRÉVENTION

On fait le point durant

La réunion des représentants et représentantes à la prévention de la FTQ, les 9 et 10 mars, a principalement servi à faire le point sur cette fonction syndicale, dans le cadre des changements dans le milieu de travail et des nouvelles approches de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ces dernières années.

Ils ont eu droit à plusieurs présentations sur des thèmes comme les habiletés d'intervention en prévention, la réorganisation du travail et la santé-sécurité, l'audit de gestion, les mutuelles de prévention et les horaires non conventionnels de travail. Soit en plénière, soit en ateliers, les militants et militantes de cet important réseau ont eu l'occasion de réfléchir et de débattre, de saluer l'intérêt de certaines présentations mais aussi d'en critiquer d'autres.

UNE ACTION SYNDICALE FORTE POUR AVANCER

En ateliers, les représentants et représentantes à la prévention (RP) ont fait quelques larges constats: les inspecteurs de la CSST interviennent de moins en moins et encouragent la prise en charge par le milieu; en contrepartie, les RP ne sont pas assez nombreux et pas assez souvent libérés à temps plein pour réussir la prévention dans tous les milieux de travail. Il ressort aussi très clairement qu'une action syndicale forte est nécessaire pour faire avancer la prévention, que l'on soit dans un secteur prioritaire ou non.

Dans l'ensemble des ateliers, on admet qu'il est important de

consulter les travailleurs et travailleuses et de les impliquer dans toute démarche de prévention, à cause de leur expertise. Mais il faut d'abord les sensibiliser et les informer sur le type d'intervention prévu pour ensuite identifier avec eux des solutions possibles.

On note aussi une certaine réticence des travailleurs et travailleuses à parler de leurs problèmes au RP de peur de voir leur poste disparaître. De façon générale, on reconnaît que l'efficacité de l'intervention du RP est la plus grande lorsqu'il est libéré à temps plein. Mais les moyens utilisés pour faire de la

prévention varient d'un syndicat à l'autre.

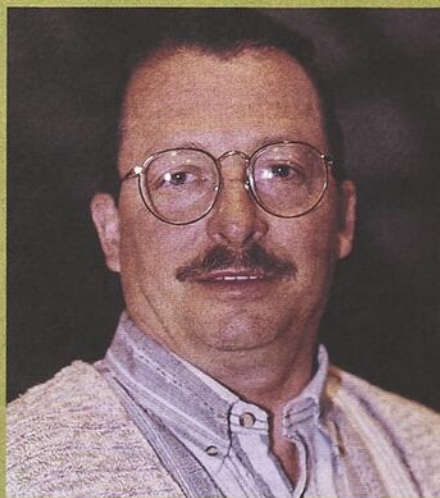
Finalement, les participants et participantes aux ateliers conviennent de passer la majorité de leur temps (70 %) à rencontrer leurs collègues de travail et le reste à des tâches administratives (30 %). Ils interviennent de moins en moins en indemnisation.

L'AUDIT DE GESTION: OUI OU NON

Les explications d'une représentante de la CSST sur l'audit de gestion - un exercice d'évaluation du système de gestion d'une entreprise qui

ENTRE L'ARBRE ET L'ÉCORCE

Avec la collaboration de Jean-Pierre Brun, chercheur de l'Université Laval qui a complété une étude sur le travail du préventionniste dans le secteur des pâtes et papier et les scieries, Claude Desbiens, a fait une présentation sur les habiletés d'intervention en prévention.



Claude Desbiens, Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)

PHOTOS: SERGE JONGUÉ

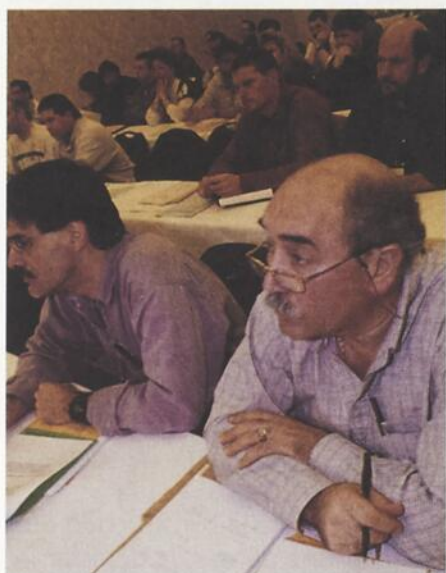
Représentant à la prévention dans une usine de papier de l'Outaouais syndiquée avec le Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP), Claude a insisté sur certains aspects du rôle de représentant à la prévention qui vont au-delà de la loi: convaincre l'employeur de la nécessité de pratiquer une prévention proche des membres, négocier un poste à temps plein et être choisi par ses pairs.

Il a mentionné l'importance de toujours garder son autonomie face à la direction.

CONSTAMMENT S'AJUSTER

Complétant la présentation, l'ergonome Brun a mis en évidence le fait que le RP est toujours pris entre l'arbre et l'écorce. «Le préventionniste (employeur ou travailleur), dit-il, est au cœur du fonctionnement de l'entreprise et sa charge de travail s'avère très importante.» Parce qu'il entre en relation

deux jours



Plusieurs présentations ont suscité un intérêt soutenu.

connaît des difficultés de fonctionnement en SST pour assurer la mise en application permanente de conditions sécuritaires - ont suscité des interventions de plusieurs membres qui questionnent l'efficacité de ce nouveau type d'intervention de la CSST.

Gaston Boudreau, président de la section locale 299 de la Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usines, a témoigné de son expérience chez un employeur où le plan d'action avait été élaboré sans la participation du syndicat. «À ma grande surprise, j'ai constaté que le plan d'action venait dépouiller le Comité de SST et le représentant

à la prévention d'une partie de leur mandat pour le redonner au responsable en SST de l'employeur, a-t-il raconté. Nous avons travaillé à le changer pour en retirer les



Gaston Boudreau, Fraternité nationale des forestiers et travailleurs d'usines (FNFTU)

continue avec de nombreuses personnes par son rôle de sensibilisation et d'éducation, le RP perturbe les manières de penser et d'agir dans l'entreprise. Il doit continuellement s'ajuster. «Il n'y a donc pas qu'une seule et bonne manière d'intervenir en prévention, il n'y aurait que des préventionnistes aptes à s'ajuster aux autres», a constaté Jean-Pierre Brun au cours de sa recherche.



Marcel Simard, de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal, a insisté sur la prise en charge de la SST par le milieu et de responsabilisation des équipes de travail.

Il conclut que le préventionniste contribue considérablement au maintien de relations de travail harmonieuses dans l'entreprise. D'où l'importance de développer ses habiletés par de nouvelles approches de formation.

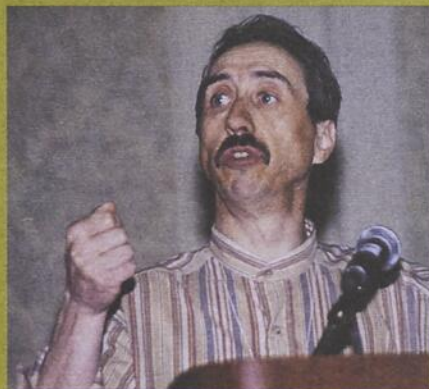
INTÉRÊT ACCRU

Michel Huard est lui aussi RP dans une usine de papier syndiquée avec le SCEP, en Mauricie. Il a parlé de l'intérêt accru de ses confrères de travail pour des journées de formation en prévention.

Après un virage important dans les relations de travail en 1993, l'employeur a favorisé l'écoute et l'implication des travailleurs. Cette influence s'est fait sentir jusque dans le dossier santé-sécurité (voir À la source, mars 1997).

On a bonifié la formule des réunions de sécurité pour les équipes de production. De une heure une fois par mois après le quart de travail, elles sont passées

à deux journées de huit heures par année. Cette suggestion d'un membre a eu plusieurs effets: on a amélioré la qualité des sujets, de la préparation et de l'animation, sans parler de l'intérêt des membres. Surtout qu'ils peuvent contribuer à leur contenu. «À l'époque où les réunions d'une heure étaient obligatoires, la participation était de 40 %. Aujourd'hui, elles se font sur une base volontaire et la participation a augmenté à 83 %. La formule plaît», constate Michel.



Michel Huard, Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)

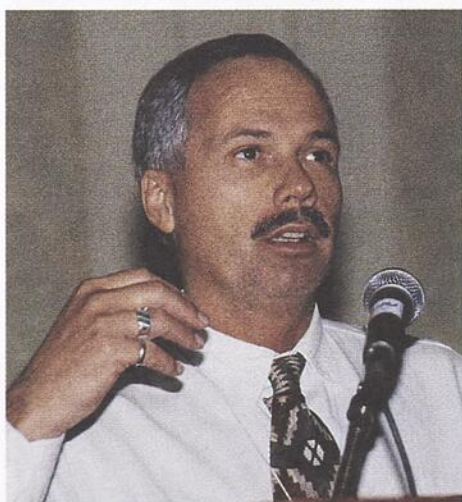
effets bénéfiques que nous pensons pouvoir en tirer.»

Avec cette expérience, Gaston propose des corrections à la démarche d'audit de gestion de la CSST. Ce nouvel outil peut-il véritablement sensibiliser les employeurs à l'importance de la prévention ou va-t-il uniquement servir à réduire les coûts de CSST des employeurs ? C'est la question que pose Gaston Boudreau.

VIRAGE POSITIF

Sur le même sujet, Mario Benjamin a connu une expérience plus positive dans l'usine où il travaille (voir À la source, novembre-décembre 1997). «Avec l'audit de gestion de l'Association sectorielle paritaire - secteur de fabrication de produits en métal et de produits électriques, nous avons eu un portrait de notre structure syndicale et patronale en santé-sécurité, du comité de SST et de notre travail en prévention. Nous avons pu prendre du recul par rapport à nos activités, réévaluer nos stratégies et notre approche puis faire des changements.»

Représentant à la prévention de la section locale 6839 des Métallos, Mario constate que les questions d'indemnisation occupent beaucoup moins de son temps et que la prévention constitue maintenant l'essentiel de ses activités. «Pour nous, l'audit de



Mario Benjamin, Syndicat des Métallos

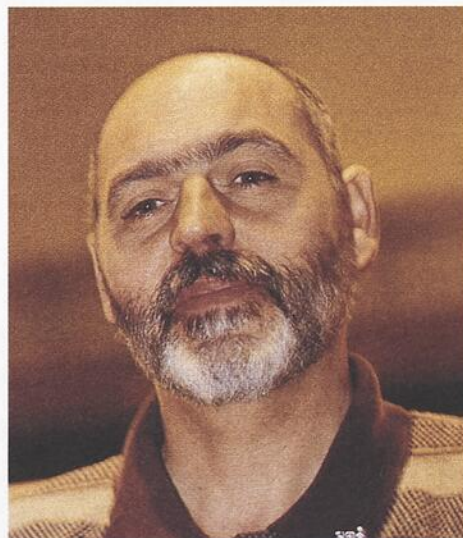
gestion a permis d'effectuer un virage positif.»

PESTICIDES ET AMIANTE

Pour leur part, Gilles Lefebvre et Richard Goyette, ont présenté deux types d'intervention en prévention.

Représentant à la prévention de la section locale 301 du Syndicat canadien de la fonction publique, Gilles Lefebvre a raconté l'expérience vécue au Jardin botanique de Montréal où il a fallu attendre plus de dix ans pour que les pesticides deviennent une priorité. «Notre objectif était de réduire l'exposition des membres aux pesticides. Après toutes ces années et de multiples interventions syndicales, le programme de santé concernant les pesticides a été mis en application en 1997. Éventuellement, un protocole de dépistage sera proposé.»

Gilles ajoute que c'est une chose de revendiquer mais qu'il faut aussi travailler avec les ressources comme l'inspecteur et le CLSC. «Entre nous, il faut garder le cap. Pour cela, la section locale a besoin d'un plan d'action. Une bonne coordination nous assure d'une continuité dans la démarche et facilite la vie de tout le monde. Ainsi, lorsqu'il y a une impasse temporaire ou un changement d'intervenant, on ne recommence pas à zéro.»

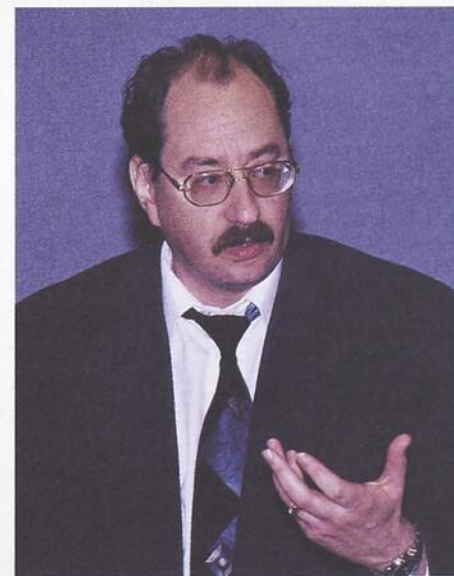


Gilles Lefebvre, Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)

Le représentant syndical de l'Association des manoeuvres interprovinciaux, Richard Goyette, a retracé les péripéties de son syndicat pour protéger les journaliers de la construction qui retiraient l'isolant d'amiante de différents bâtiments. «Personne n'était informé ni équipé pour faire ce genre de travail.» On sait les dangers que représente pour la santé ce type d'amiante, autant pour ceux qui exécutent le travail que pour toute autre personne fréquentant les lieux.

L'AMI est passée à l'action au siège social d'Hydro-Québec et au Casino de Montréal avant d'obtenir des tribunaux le droit de représenter ces travailleurs. Plus récemment, une action concertée de l'AMI avec la CSST et la Commission de la construction du Québec aura permis de dépister le travail au noir et d'assurer l'application des normes de santé-sécurité.

«Dans les années 90, nous avons réussi à civiliser ce secteur d'activités, modifier les conditions de travail, mettre sur pied une formation de base, obtenir des modifications au Code de sécurité dans la construction, faire porter de l'équipement de protection individuel adéquat», a notamment raconté Richard Goyette, en insistant sur l'importance de l'action syndicale.



Richard Goyette, Association des manoeuvres interprovinciaux (AMI)

L'AVENIR DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Québec fait fausse route

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE CONFINER LES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES AU SEUL SECTEUR DES SOINS PROLONGÉS SIGNIFIE LE GASPILLAGE PUR ET SIMPLE DE LEUR EXPERTISE, DE LEURS CONNAISSANCES ET DE LEURS CAPACITÉS.

Ainsi ont réagi la FTQ et ses syndicats affiliés dans le secteur de la santé, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et le Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (SQEES-298), à l'annonce des orientations du gouvernement en matière de formation en soins infirmiers.

Plusieurs irritants

La FTQ et ses syndicats regrettent également que le gouvernement ait réitéré sa volonté de laisser la responsabilité de l'organisation du travail aux établissements et de ne pas prendre de mesures pour que les infirmières et infirmiers auxiliaires soient utilisés au maximum. La maintien de cette décision risque d'entraîner, à plus ou moins long terme, la disparition de cette profession.

Les décisions gouvernementales ont fait fi du rapport d'un groupe de travail, mis sur pied en vertu d'une lettre d'entente incluse dans les conventions collectives. Ce comité, dont le mandat était d'étudier le travail des membres de cette profession, émettait, au terme de 18 mois de travail, un avis qui traitait de la formation et des stages, des actes délégués et de l'organisation du travail. Au lieu d'y donner suite, le ministère de la Santé et des Services sociaux l'a



Au Québec, il y a plus de 18 000 infirmières et infirmiers auxiliaires qui, comme Francine Courtemanche, sont très inquiets quant à leur avenir

tabletté et a mis sur pied un autre comité qui a ignoré la position des syndicats.

«Sous prétexte de tenir compte des tendances lourdes en matière de santé et de services sociaux, a déclaré le secrétaire général de la FTQ, Henri Massé, ces orientations auront notamment comme conséquence de confiner les infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec au travail en soins de longue durée, alors qu'elles ont démontré leurs capacités à travailler en courte durée et qu'elles devraient être utilisées en soins à domicile.»

La bataille se poursuit

La FTQ entend poursuivre ses démarches et ses pressions pour le maintien de la formation menant à la profession d'infirmière auxiliaire. Cette formation doit être enrichie, en tenant compte des nouvelles réalités du marché du travail pour tous les types de soins. À cet effet,

on a demandé une rencontre avec les deux ministres impliqués, Jean Rochon et Pauline Marois.

«Nous continuerons notre lutte et nous utiliserons, au besoin, des moyens de pression, a conclu le secrétaire général. Cette lutte pour le maintien de la profession, nous la mènerons avec la coalition des syndicats qui représentent les infirmières et infirmiers auxiliaires.»

Le plan mis au point par la Coalition prévoit différents moyens d'action sur les lieux de travail de même qu'un grande manifestation à Montréal le 23 mai prochain.

LA SEMAINE DU FRANÇAIS AU COMPLEXE FTQ

Des participations variées et nombreuses

IL Y A EU FOULE TOUTE LA SEMAINE AU COMPLEXE FTQ À MONTRÉAL: DES GENS DU QUARTIER, DU COMPLEXE, DES SYNDICATS, DU FONDS DE SOLIDARITÉ ET DE LA FTQ, DE MÊME QUE DE NOMBREUX INVITÉS. UN SUCCÈS DE PARTICIPATION SUR TOUTE LA LIGNE, REHAUSSÉ PAR L'EXCELLENTE EXPOSITION DE PRODUITS FABRIQUÉS PAR LES MEMBRES FTQ DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIALE.

Un gros merci à ceux et celles qui ont donné du temps pour que tout fonctionne à merveille. Un gros merci aussi à ceux et celles qui ont visité l'exposition et les kiosques et participé aux différentes activités organisées par le Service de la francisation. Toutes nos félicitations aux gagnants et gagnantes des différents prix.



Les journalistes étaient nombreux autour du président, Clément Godbout, lors de la conférence de presse de lancement de l'exposition.

Jour après jour, le kiosque d'information de la FTQ a été fort achalandé.



Au centre, Gaston l'Heureux, comédien, animateur et lecteur de la dictée du mercredi, suit la conversation entre Fernand Daoust et Henri Massé.



Pas moins de cinquante personnes ont participé, très sérieusement d'ailleurs comme le montre la photo, à la dictée du mercredi.



Déguisés en homme-sandwich, Ludger Synnett, directeur général de l'Association des manoeuvres interprovinciaux (AMI), Garry Mailloux et Pascal Lamarche, du Fonds de solidarité, sonnaient l'appel à la participation en faisant le tour des lieux de travail du Complexe FTQ.



Une foule impressionnante et partisane a assisté au match mettant à rude épreuve les connaissances en français de l'équipe des «poches» (membres de la FTQ et du Fonds) et de celle des «bolles» (voir photo ci-dessous pour la composition de l'équipe gagnante).



L'équipe qui l'a remporté, celle des «bolles»: Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, Nicole René, présidente de l'Office de la langue française, Fernand Daoust, conseiller spécial du PDG au Fonds, et Gilles Raymond, président du Syndicat des pompiers du Québec.



La directrice du Service de la francisation, Lola LeBasseur, en compagnie du vice-président aux communications et aux relations publiques du Fonds et animateur hors pair, Jean-Yves Duthel.

MCDONALD'S

La campagne de syndicalisation prend forme



PHOTO: SERGE JONGUÉ

Au moment où commencent les auditions dans le dossier McDonald's du Plateau Mont-Royal, la campagne de syndicalisation s'organise à la grandeur du Québec. Tout en respectant les horaires de chacun, plus d'une douzaine de jeunes de McDo ont été embauchés par les Teamsters et concentrent leurs énergies dans la grande région métropolitaine.

Quelques syndicats de la FTQ ont annoncé qu'ils mettaient au service de la campagne quelques-uns de leurs organisateurs chevronnés pour travailler dans le cadre de blitz éventuels. D'autres syndicats, plus solidement implantés dans certaines régions ciblées, vont aussi se lancer dans le recrutement.

Quelques Conseils du travail organisent eux aussi des opérations de recrutement à l'aide de leur réseau de militants et de militantes.

Et vous? Si vous connaissez quelqu'un qui est le moins sympathique à la cause et qui travaille chez McDo, même le cousin du fils de votre ex-belle-soeur, refilez son nom et ses coordonnées aux Teamsters, au permanent régional de la FTQ ou au Conseil du travail de votre région. Un gros merci!

MÉRITE DU FRANÇAIS

Deux syndicats de la FTQ à l'honneur

Le 16 mars dernier, dans le cadre de la Semaine du français, l'Office de la langue française (OLF) remettait à deux syndicats de la FTQ un Mérite du français au travail.

Pour que la terminologie française soit plus présente dans les garages auprès des mécaniciens, peintres, carrossiers et conseillers techniques, la section locale 4511 des Travailleurs canadiens de l'automobile a mis au point six séries d'affiches disposées dans quelque 70 milieux de travail. Les thèmes abordés touchent l'outillage, les pièces de moteur, le système de freinage et les courroies de transmission.



PHOTOS: OLF

Le président Clément Godbout, le directeur québécois des TCA, Luc Desnoyers, et le responsable du dossier de la francisation à la section locale 4511 et représentant des TCA, Daniel Lapointe, exhibent fièrement le Mérite.

Dans l'entretien ménager, 30 % des membres de la section locale 800 de l'Union des employés et employées de service sont des travailleurs et travailleuses immigrants. Pour favoriser leur intégration linguistique, sociale et économique, le syndicat a mis sur pied, de concert avec les employeurs, des cours de français et des séances de sensibilisation. Ces dernières permettent à des groupes de personnes nées au Québec de parrainer des groupes de personnes immigrantes.

Bravo aux deux lauréats!



Le président Clément Godbout en compagnie de dirigeants de la section locale 800: Anthony Camara, président de la division entretien ménager, Joao Ferreira, Huguette Gaudreault et Rhéal Martin, respectivement secrétaire-correspondant, secrétaire-trésorière et président de la section locale 800, et Jeffrey Wood, président de la division secteurs scolaire et universitaire.

Les mots QU'IL FAUT

Quelques erreurs (horreurs!) à corriger...

▼ «À l'effet que»: quelle locution lourde et ampoulée, fautive de surcroît. Laissons-là aux anglophones et répandons la bonne nouvelle **selon laquelle** cet anglicisme a été rayé de la carte.

▼ «À tout événement»: ce ne sont pourtant pas les équivalents bien français qui manquent : **de toute façon, quoi qu'il en soit, en tout cas**, etc.

▼ «Au niveau de»: le niveau, c'est la hauteur. Ex. : il a de l'eau au niveau de la taille. Ne pas employer cette locution au sens de **sur le plan de, du point de vue de, en ce qui concerne, en ce qui a trait, en matière de, quant à**.

▼ «Dépendamment de, dépendant de»: ces mots sont des calques de l'anglais «depending on», qu'on remplace tout simplement par **selon**.

MEUBLES LÉGARÉ

Une autre fermeture sauvage

La section locale 502 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce était en négociation pour le renouvellement de la convention collective au moment de l'annonce de la fermeture des magasins Légaré. Au Québec seulement, 422 personnes, travaillant dans les 46 magasins syndiqués de la chaîne, vont perdre leur emploi le 7 juin.

«Nous avons appris cette fermeture à peu près en même temps que les médias, a déclaré le secrétaire-trésorier de la section locale, Yvon Marion. Nous sommes encore en état de choc, car l'employeur ne nous avait même jamais parlé d'une possible fermeture. Le syndicat entend s'assurer que les clauses de la convention ayant trait aux indemnités de licenciement et aux autres droits vont être respectés.»

LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

Une enquête sur la sécurité s'impose

Pour l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), le meurtre du gardien de sécurité Richard Chabot, abattu par balles le 14 mars dernier au Centre correctionnel communautaire Ogilvy, à Montréal, est un événement tragique causé par la détérioration du système de libérations conditionnelles.

«La sécurité laisse vraiment à désirer dans les centres de transition et dans les bureaux de libérations conditionnelles, d'affirmer la vice-présidente de l'AFPC-Québec, Joane Hurens. C'est pourquoi nous demandons une véritable enquête sur la sécurité du personnel, une enquête où les représentants des employés auraient leur mot à dire.»

Dans des centres comme celui d'Ogilvy, qui reçoit une clientèle lourde ayant des problèmes de toxicomanie et un potentiel de violence, la sécurité est déficiente. À titre d'exemple, le soir, la surveillance est assurée par un seul

Bienvenue à la FTQ

REQUÊTES EN ACCRÉDITATION - MARS 1998

▼ SCFP : Office municipal d'habitation de Montréal, municipalités de Beauport et de Pointe-Label, commission scolaire de Malartic

▼ SCEP : Expertech (Bell), Autobus Fleur de Lys (St-Nicolas)

▼ Métallos : Meubles Horn (St-Pie-de-Bagot), Distribution alimentaire Le Marquis (St-Hubert)

▼ TUAC : Loblaws (Longueuil), Réno-Dépôt (Rosemère), Caisse populaire Desjardins de Ste-Thérèse-de-Lisieux (Beauport), Magasin Coop (St-Pamphile), Les Aliments

Jardi (Sherbrooke), Jardi Meubles (Rock-Forest), Viandes Philips (Acton Vale), Marché Métro (6333 Beaubien, Montréal)

▼ Teamsters : Portes et Fenêtres Arcon (Montréal), Transport Charex (Québec), Les Produits Easterntube (Montréal), Courrier I.C.S. (Dorval), Alliance des infirmières (Montréal)

▼ SQEES et UES : Résidence du Parc (St-Lambert), Colège MacDonald (Ste-Anne-de-Bellevue), Groupe C.D.J. (Québec), Groupe Poly-M2 (Montréal), SVTI (Cowansville)

▼ TCA : garage Canadian Tire (Victoriaville)

▼ SEPB : Caisse populaire Desjardins de Trois-Rivières, Caisse populaire Desjardins Laval-des-Rapides (Laval)

▼ SVTI : Tissus Agmont (Montréal), Meubles de jardin Cushion Ease (Anjou)

▼ FIPOE : Services Satellite CHUM-Intercommunications (Montréal)

▼ SPQ : pompiers de Bellefeuille

▼ Vitriers : Meubles M.E.Q. (La Durantaye)

▼ VMP : garage Cloginor (St-Jean)

gardien non armé (1 par 30 cas). Son seul moyen de protection pendant toute la durée de son quart de travail, de 16 h à 8 h, c'est le téléphone, les gardiens des différents centres s'appelant pendant leurs heures de travail.

DÉCRET DES AGENTS DE SÉCURITÉ

Des lenteurs pénalisantes

Au Québec, les décrets font partie intégrante du système des relations de travail. Promulgués par le gouvernement, ils permettent d'étendre à tout un secteur économique des conditions de travail négociées par un syndicat et un regroupement d'employeurs. Il y en a un dans le secteur des agents de sécurité, membres du Syndicat des Métallos.

Les Métallos attendent depuis décembre 1997 que le gouvernement Bouchard promulgue, tel que le prévoit la loi, les conditions négociées entre les parties. «C'est inacceptable de laisser 12 000 agents et agentes de sécurité gagnant 10 \$ l'heure en attente d'augmentations légitimes, a déclaré le directeur québécois du syndicat, Arnold Dugas. Ces délais pénalisent également les agences de sécurité qui ne savent plus sur quel pied danser lorsqu'il s'agit de soumissionner. Le gou-

vernement doit cesser de se traîner les pieds et agir rapidement.»

MONUMENT-SOUVENIR

C'est presque pour demain

Il ne vous reste que quelques semaines pour participer au financement de la sculpture monumentale qui sera érigée à Salaberry-de-Valleyfield à la fin juin. En contribuant à ce projet, dédié à la mémoire des ouvriers et ouvrières de la Montréal Cottons qui firent grève en 1946, vous verrez votre nom gravé, avec plusieurs centaines d'autres, sur une plaque incrustée dans le socle du monument. Sur la photo, un des trois personnages composant la sculpture.

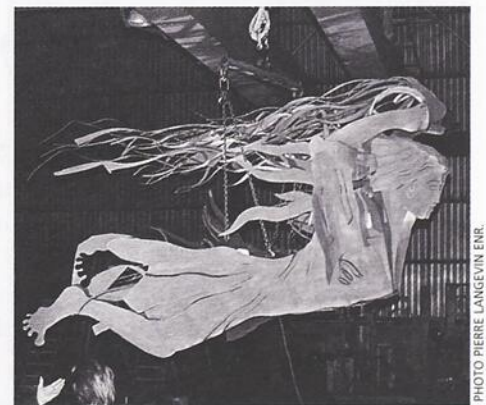


PHOTO PIERRE LANGEVIN ENR.

Pour plus de renseignements, on téléphone à Daniel Mallette, au (514) 377-6810.

LES BRÈVES

BUREAU DU SERVICE D'EMPLOI AU HAVRE ST-PIERRE

Les Métallos dénoncent sa fermeture

C'est de manière sauvage que le gouvernement fédéral a fermé, sans préavis et sans consultation des gens du milieu, le Bureau du service d'emploi au Havre St-Pierre. Le Syndicat des Métallos, par la voix de son directeur québécois, Arnold Dugas, et de celle du coordonnateur de la Côte-Nord, Yvon Clément, a vivement protesté contre cette fermeture dans une région où le taux de chômage est de 22 %.

Selon les Métallos, le ministre Pettigrew est de mauvaise foi lorsqu'il invoque le récent transfert des politiques de main-d'oeuvre au gouvernement québécois, puisque 95 % des cas traités au bureau de Havre-St-Pierre concernent l'assurance-emploi.

S'ils ont des problèmes, les gens de la Minganie devront dorénavant téléphoner à Shawinigan, où 32 emplois seront créés... dans le comté du premier ministre, Jean Chrétien! Les Métallos dénoncent le désengagement du fédéral de la région et exigent le maintien intégral des services à la population.

OWENS CORNING À CANDIAC

Les discussions vont bon train

Dans le cadre de la campagne pour le survie de l'usine Owens Corning de Candiac, une grande marche de solidarité s'est tenue, le 7 mars dernier, en soutien aux membres du Syndicat des communications, de l'énergie et du papier (SCEP). En compagnie des élus régionaux de tous les paliers de gouvernement, des représentants du SCEP et du président de la FTQ, Clément Godbout, plus de 200 personnes ont profité de l'occasion pour manifester leur appui.

Malgré l'arrêt de production, les discussions vont bon train entre le SCEP, l'entreprise et le Fonds de solidarité en vue de maintenir l'usine en activité.

Le Fonds s'est montré très intéressé à investir dans cette usine, la seule à produire de la laine isolante au Québec. Elle employait, au moment de sa fermeture, 265 personnes. Un dossier à suivre.



PHOTO ROBERT GOSSELIN

C'est le 1^{er} février dernier qu'était lancée, dans le cadre d'une assemblée, la campagne pour la réouverture de l'usine.

COMMISSION DES LÉSIONS PROFESSIONNELLES

La FTQ est confiante

Selon la FTQ, le régime québécois de santé et sécurité du travail devrait s'améliorer grandement avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Commission des lésions professionnelles (CLP), le 1^{er} avril.

«Nous espérons la mise en place d'une approche de règlement des plaintes plus humaine, plus rapide et moins coûteuse», souhaite Clément Godbout.

Fondée sur le paritarisme syndical-patronal, la CLP doit permettre non seulement une plus grande efficacité mais une plus grande cohérence dans les

décisions. Une cinquantaine de membres de la FTQ conseilleront les commissaires chargés de rendre les décisions. «Même si leur contribution n'est pas décisionnelle, elle sera utile et significative», assure le président de la centrale.

Le médecin traitant pourra désormais bonifier son opinion si celle-ci est contestée. Cette amélioration vise à rééquilibrer l'information médicale fournie par le médecin de la victime en regard de celle présentée par le médecin de l'employeur.

La FTQ a produit un document destiné aux plaideurs qui souligne l'essentiel des modifications législatives.



PHOTO SERGE JONGUÉ

Les membres syndicaux de la FTQ et de la CEQ siégeant à la CLP ont reçu une formation conjointe, une première, le 26 mars. On reconnaît ici le directeur du Service de la santé-sécurité de la FTQ, Serge Trudel, la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé, le président de la FTQ, Clément Godbout et le responsable de la journée de formation, le conseiller FTQ Jean-Pierre Néron.

LES CONFLITS FTQ

A U 2 1 A V R I L 1 9 9 8

Employeur	Ville	Nombre de travailleurs	Syndicat	Début du conflit
Structure C.Q.S. inc.	Trois-Rivières	5	Métallos-8396	93.04.05
The Gazette (typographes)	Montréal	11	SCEP-145	96.06.03 (lock-out)
Cinéplex Odéon (Place Charest)	Québec	4	AIEST	97.04.16 (lock-out)
Famous Players (Galeries de la Capitale et Place Ste-Foy)	Québec et Ste-Foy	7	AIEST	97.04.17 (lock-out)
Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge	L'Annonciation	7	SCFP-2867	97.09.08
Tecton Industries ltée	Longueuil	50	Métallos-7625	98.01.28
Ville de St-Louis-de-France	St-Louis-de-France	8	SCFP-2578	98.02.09
Caisse populaire de Rimouski	Rimouski	65	SEP-57	98.02.24

CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Enfin une convention collective pour 20 000 ouvriers

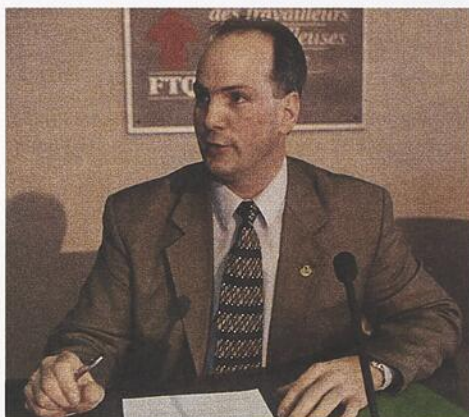
«NOS MEMBRES VONT ENFIN AVOIR UNE CONVENTION COLLECTIVE D'ICI LA FIN DE L'ÉTÉ, EUX QUI SONT SANS CONTRAT DEPUIS DÉCEMBRE 1995 ET QUI SONT SOUMIS DEPUIS PLUS DE DEUX ANS À L'ARBITRAIRE PATRONAL», DIT JOCELYN DUPUIS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA FTQ-CONSTRUCTION.

À la suite des moyens de pression exercés sur des chantiers à Québec et à Montréal, un protocole d'entente a été signé dans la construction résidentielle, le 17 avril, par la coalition syndicale FTQ-CSD. Le protocole prévoit la reprise des négociations en même temps que la mise en place d'un conseil d'arbitrage. Ce conseil jouera un rôle de médiateur entre les parties et, pour les points

non réglés, fixera le contenu de la convention.

«Grâce aux moyens de pression, l'association patronale a dû accepter de se mettre à table et de discuter sérieusement», ajoute Jocelyn Dupuis.

Quelque 20 000 salariés travaillent dans le secteur résidentiel où l'on recense près de 9 000 entreprises (pas toutes en activités). Les syndiqués ont de l'ouvrage en moyenne vingt semaines par année.

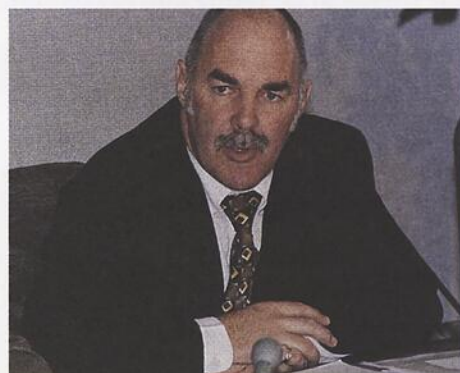


Michel Fournier, président de la CSD-Construction: une coalition syndicale solide avec la FTQ.

Les autres secteurs

Entre-temps, la coalition syndicale a entamé des négociations pour renouveler les conventions dans les trois autres secteurs du bâtiment: industriel, commercial et institutionnel, génie civil et grands travaux. Les contrats expirent le 30 avril.

La coalition syndicale, qui représente plus de 60 % des salariés du bâtiment, regroupe, outre la FTQ (40 %) et la CSD (12 %), trois syndicats du Conseil des métiers de la construction.



Jocelyn Dupuis, directeur général de la FTQ-Construction: des moyens de pression efficaces.

PHOTOS: SERGE JONGUE

C O U P O N D ' A B O N N E M E N T

Nom

Adresse

Ville

Code postal

Téléphone Rés. (.....) Travail (.....)

Syndicat

Section locale

Employeur

Nombre d'exemplaires

L'abonnement au Monde ouvrier est gratuit. Pour le recevoir, il suffit de bien remplir le coupon et d'indiquer le nombre d'exemplaires que vous désirez recevoir, à la maison ou au travail. Faites parvenir le coupon à:

Le Monde ouvrier - FTQ
545, boulevard Crémazie Est, 17^e étage
Montréal (Québec) H2M 2V1

Si vous déménagez, remplissez le coupon et retournez-le avec l'étiquette de votre ancienne adresse. Merci.

POSTE MAIL	
<small>Société canadienne des postes / Canada Post Corporation</small>	
<small>Port payé</small>	<small>Postage paid</small>
Nbre	Blk
00289965-98 C.P.A. St-Laurent	

Port de retour garanti
FTQ
545, boulevard Crémazie Est,
17^e étage
Montréal (Québec)
H2M 2V1